

Procès-verbal du Conseil Municipal  
du 5 juin 2025

Date de convocation : 06/05/2025

Ordre du Jour :

- 28) Tarifs cantine enfants 2025/2026
- 29) Tarifs cantine adultes 2025/2026
- 30) Règlement et charte cantine 2025/2026
- 31) Tarifs accueil périscolaire 2025/2026
- 32) Tarifs location de salles 2025/2026
- 33) Convention de mise à disposition du barnum aux associations communales  
divers

Présents : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric, MARCO Benjamin,

Absentes excusées : Mme BIGOT Valérie qui a donné pouvoir à M. GAUTHIER Cédric,  
Mme GUILLOU Sylvie qui a donné pouvoir à Mme JOLY-LAVRIEUX Martine,

Absent non excusé : TYTGAT Loïc

Mme LANDRÉ Béatrice a été désignée secrétaire de séance ;

Le procès-verbal de la séance du 15 Mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

2025-34 Tarifs cantine enfants 2025/2026

Mme CHERAMY informe le Conseil municipal des décomptes de la régie de la cantine scolaire pour l'année 2024/2025, avec le prix de revient des repas.

Considérant le nombre de repas servi, ainsi que les recettes de la régie de cantine et les dépenses au titre de l'année 2024/2025, Madame CHERAMY et la commission des affaires scolaires proposent d'augmenter le prix du repas à 4.20 euros pour les enfants pour l'année scolaire 2025/2026 et de laisser applicable la majoration de 25% en cas d'absence ou présence non signalée de l'enfant.

Mme CHERAMY informe que le prix moyen d'un repas a augmenté notamment avec la hausse des charges salariales. Mme BOULAY informe que la hausse proposée est en lien avec l'inflation moyenne 2024. Il est indiqué que le nombre de repas est en hausse.

Après en avoir délibéré, par une voix contre et 12 voix pour, les membres du Conseil municipal, décident :

- de fixer le prix du repas de la cantine scolaire pour l'année 2025/2026 à : 4.20 € le repas pour les enfants.
- d'appliquer une majoration de repas de 25% en cas d'absence de l'enfant ou de sa présence non signalée en mairie.
- d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la mise en place des tarifs à compter de la rentrée scolaire 2025/2026.

2025-35 Tarifs cantine adultes 2025/2026

Mme CHERAMY informe le Conseil municipal des décomptes de la régie de la cantine scolaire pour l'année 2024/2025, avec le prix de revient des repas.

Mme JOLY-LAVRIEUX informe qu'elle ne prendra pas part à ce vote car elle est utilisatrice de ce service.

Mme CHERAMY informe que 193 repas pour les seniors ont été servis en 2024/2025 entre les mois de septembre et mai. M. CHERAMY demande s'il y a eu plus de repas que l'année passée, il lui est répondu oui. Sur un mois complet, il y a eu 31 repas de consommés.

Mme CHERAMY informe qu'un prix pour les agents communaux et les enseignants est également proposé par la commission. Mme BOULAY informe que cela fait suite à une demande d'un agent. Ce repas devra être consommé à la cantine avec les enfants. La commission propose un tarif de 8.50 €. Mme JOLY-LAVRIEUX propose de porter le prix de ce repas à 8 €, Mme RENOU dit qu'elle est d'accord avec cette proposition. M. CHERAMY dit que le prix proposé n'est pas cher comparé à ce qui se fait dans un restaurant. Le prix moyen d'un repas est de 17 €, Mme LANDRE dit qu'au foyer des jeunes travailleurs de Vendôme le repas est à 12.5 €.

Considérant le nombre de repas servi, ainsi que les recettes de la régie de cantine et les dépenses au titre de l'année 2024/2025, Madame CHERAMY et la commission des affaires scolaires proposent d'augmenter le prix du repas à 9.50 euros pour les adultes qui viennent au repas des aînés le jeudi pour l'année scolaire 2025/2026.

Il est également proposé un prix de repas pour les agents et les enseignants désirant déjeuner à la cantine à 8.50 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, les membres du Conseil municipal, décident :

- de fixer le prix du repas de la cantine scolaire pour l'année 2025/2026 à : 9.50 € le repas pour les adultes qui viennent déjeuner le jeudi au repas des aînés.
- de fixer le prix du repas de la cantine scolaire pour l'année 2025/2026 à : 8.00 € pour les agents et les enseignants.
- d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la mise en place des tarifs à compter de la rentrée scolaire 2025/2026.

#### 2025-36 Règlement et charte cantine 2025/2026

Mme CHERAMY informe qu'aucune modification n'a été apportée aux documents.

Mme CHERAMY informe que la commission affaires scolaires s'est réunie et propose de conserver le règlement de restauration scolaire en l'état. Pour rappel ce dernier a été rédigé en 2022. Il sera adressé aux parents afin qu'ils en prennent connaissance et le retourneront signé en mairie avant la rentrée scolaire prochaine. Une charte de bonne conduite y est annexée. Pour mémoire, elle a été réalisée avec les enfants présents à la cantine.

Mme CHERAMY demande aux membres présents de bien vouloir approuver ce nouveau règlement de la restauration scolaire 2025/2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, par une abstention et 12 voix pour décident :

- d'approuver le nouveau règlement de la restauration scolaire pour l'année 2025/2026.
- d'autoriser Mme le Maire à faire parvenir ledit règlement aux parents d'élèves pour la rentrée scolaire à venir.

#### 2025- 37 Tarifs accueil périscolaire 2025/2026

Mme CHERAMY, Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires, rappelle aux membres présents, que le Conseil municipal doit se prononcer sur les tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir suivant le tableau ci-dessous, pour la rentrée de septembre 2025/2026.

Madame CHERAMY propose aux membres du Conseil municipal d'appliquer une hausse de tarif par rapport à l'exercice 2024/2025 de 2.0 %, à compter de septembre 2025.

Mme MOTTIER demande s'il y a beaucoup d'enfants habitant hors commune qui vont au périscolaire. Il lui est répondu non. Mme JOLY-LAVRIEUX demande si les tarifs sont les mêmes pour les matins et les soirs ? Mme CHERAMY lui répond oui. Il est indiqué que parfois certains enfants vont à l'accueil périscolaire alors qu'ils ne sont pas inscrits sur le guichet unique. Mme LANDRE demande si les parents sont prévenus qu'ils doivent le faire. Il lui est répondu que oui, la directrice du périscolaire est tenue de prévenir les parents de cette obligation.

M. GAUTHIER se demande si dans ce cas-là, nous avons le droit de garder l'enfant à l'accueil périscolaire. Mme JOLY-LAVRIEUX demande combien de fois cela s'est produit, il est répondu une seule fois. Mme CHERAMY indique qu'en principe la directrice du périscolaire ne doit pas accepter l'enfant et que c'est à la directrice de l'école de s'en occuper et de contacter les parents. M. GAUTHIER indique que le directeur du périscolaire devrait refuser l'enfant et prévenir la gendarmerie. Mme CHERAMY informe qu'elle va organiser une réunion avec les agents du périscolaire et la directrice de l'école à ce sujet.

Mme MOTTIER demande si tous les prix ont augmenté, il lui est répondu oui.

Mme RENOU demande comment cela se passe quand le créneau n'est pas réservé. Mme CHERAMY lui répond que si l'enfant est inscrit au guichet unique c'est le tarif non réservé qui est appliqué. Mme JOLY-LAVRIEUX demande si les parents paient, Mme CHERAMY répond que oui.

#### **Forfait Matin réservé formule appliquée : (tarif 2022 x taux ci-dessus)**

Tranche de QF	Tarif 2024/2025	Tarif 2025/2026	X	Y
---------------	-----------------	-----------------	---	---

#### Azé

Inférieur à 448€	0,71 €	0,73 €		
De 448,01 à 1450€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00075	0,38
Supérieur à 1450€	1,55 €	1,58 €		

#### Hors Azé

Inférieur à 448€	1,40 €	1,43 €		
De 448,01 à 1450€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00120	0,87
Supérieur à 1450€	2,72 €	2,77 €		

#### **Matin non réservé formule appliquée : (tarif matin x 1,25 soit 125% du forfait)**

Tranche de QF	Tarif 2024/2025	Tarif 2025/2026	X	Y
---------------	--------------------	--------------------	---	---

*Azé*

Inférieur à 448€ De 448,01 à 1450€ Supérieur à 1450€	0,88 (QF x X) + Y 1,93€	0,90 € (QF x X) + Y 1,97 €	0,00095	0,47
<i>Hors Azé</i>				
Inférieur à 448€ De 448,01 à 1450€ Supérieur à 1450€	1,76 € (QF x X) + Y 3,41 €	1,80 € (QF x X) + Y 3,48 €	0,00150	1,09

**Forfait Soir réservé formule appliquée : (tarif 2021 x taux ci-dessus)**

Tranche de QF	Tarif 2024/2025	Tarif 2025/2026	X	Y
---------------	--------------------	--------------------	---	---

*Azé*

Inférieur à 448€ De 448,01 à 1450€ Supérieur à 1450€	1,83 € (QF x X) + Y 4,01 €	1,87 € (QF x X) + Y 4,09 €	0,00198	0,98
--	----------------------------------	----------------------------------	---------	------

*Hors Azé*

Inférieur à 448€ De 448,01 à 1450€ Supérieur à 1450€	3,67 € (QF x X) + Y 8,04 €	3,74 € (QF x X) + Y 8,17 €	0,00398	1,96
--	----------------------------------	----------------------------------	---------	------

**Soir non réservé formule appliquée : (tarif soir x 1,25 soit 125% du forfait)**

Tranche de QF	Tarif 2024/2025	Tarif 2025/2026	X	Y
---------------	--------------------	--------------------	---	---

*Azé*

Inférieur à 448€ De 448,01 à 1450€ Supérieur à 1450€	2,29 € (QF x X) + Y 5,02 €	2,34 € (QF x X) + Y 5,12 €	0,00248	1,23
--	----------------------------------	----------------------------------	---------	------

*Hors Azé*

Inférieur à 448€ De 448,01 à 1450€ Supérieur à 1450€	4,58 € (QF x X) + Y 10,06 €	4,67 € (QF x X) + Y 10,26 €	0,00498	2,44
--	-----------------------------------	-----------------------------------	---------	------

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :

- D'approuver la grille tarifaire pour l'accueil périscolaire telle que proposée ci-dessus, sur la base du quotient familial, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.
- D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2025-38 Tarifs location de salles 2025/2026**

Madame BOULAY informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs des locations de la salle polyvalente, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025. Pour mémoire, une hausse de 3.10% avec un arrondi à l'euro avait été faite en 2024 correspondant à la hausse moyenne de l'inflation.

Madame le Maire propose une hausse de 2.00 %.

Mme JOLY-LAVRIEUX informe qu'elle ne prendra pas part à ce vote car elle bénéficie de la salle polyvalente lors de manifestation de son association.

Mme MOTTIER demande si la fréquentation est bonne, les secrétaires répondent oui. Mme BOULAY demande si le conseil municipal souhaite appliquer l'augmentation à la location des couverts car ceux-ci sont tous neufs ; les élus décident de garder le prix actuel.

Après en avoir délibéré, par une voix contre, 11 voix pour et une voix ne prenant pas part au vote les membres du Conseil municipal

**DECIDENT :**

➤ D'appliquer les tarifs des locations de salles, suivant les tableaux ci-dessous :

- 1) Tarifs « Commune »
- 2) Tarifs « Hors Communes »

➤ De porter le tarif des arrhes à la moitié du tarif de la location, pour la réservation de ces salles, celles-ci seront déduites de la facturation finale, sauf si cette réservation est annulée soit : 2 mois avant la date de la manifestation.

➤ Un chèque de caution sera demandé à la remise des clefs d'un montant de 100 % de la location de ou des salles et sera restitué après vérification de l'état des lieux en fin de location.

**1 - Tarifs locations salles Commune**

Tarifs	Tarifs au 01/09/2024	Tarifs au 01/09/2025
<b><u>Tarifs Week-end</u></b> <i>Du Vendredi 18 heures 30 au Dimanche 20 heures</i>		
- 2 salles avec cuisine	425.00 €	433.00 €
- grande salle avec cuisine	281.00 €	287.00 €
- petite salle sans cuisine	156.00 €	159.00 €
<b><u>Bals d'Associations, Banquets, autres cérémonies</u></b> <i>Du Samedi 8 heures au Dimanche 7 heures ou du Dimanche 7 heures à 24 heures</i>		
- 2 salles avec cuisine	292.00 €	298.00 €
- grande salle avec cuisine	225.00 €	230.00 €
- petite salle sans cuisine	135,00 €	138.00 €
<b><u>Vin d'Honneur</u></b>		
- 2 salles	86.00 €	88.00 €
- grande salle	70.00 €	71.00 €
- petite salle	56.00 €	57.00 €
<b><u>Conférences, Débats, Réunions, concours de cartes et loto</u></b>		
- 2 salles	110.00 €	112.00 €
- grande salle	87,00 €	89.00 €
- petite salle	57.00 €	58.00 €
<b><u>Location pour Bal ou Théâtre</u></b>		
- 2 salles	212,00 €	216.00 €
<b>Vaisselle</b> (le couvert : assiettes, fourchettes, verres etc...)	0,90 €	0.90 €
<b>Plateaux de tables circulaires</b>	6,50 €	6.60 €

**2 - Tarifs locations salles « Hors Communes »**

Tarifs	Tarifs au 01/09/2024	Tarifs au 01/09/2025
<b><u>Tarifs Week-end</u></b> <i>Du Vendredi 18 heures 30 au Dimanche 20 heures</i>		
- 2 salles avec cuisine	533,00 €	544.00 €
- grande salle avec cuisine	348,00 €	355.00 €
- petite salle sans cuisine	189,00 €	193.00 €
<b><u>Bals d'Associations, Banquets, autres cérémonies</u></b> <i>Du Samedi 8 heures au Dimanche 7 heures ou du Dimanche 7 heures à 24 heures</i>		
- 2 salles avec cuisine	361,00 €	368.00 €
- grande salle avec cuisine	282,00 €	288.00 €
- petite salle sans cuisine	172,00 €	175.00 €

<b><u>Vin d'Honneur</u></b>		
- 2 salles	104,00 €	106.00 €
- grande salle	87,00 €	89.00 €
- petite salle	70,00 €	71.00 €
<b><u>Conférences, Débats, Réunions, concours de cartes et loto</u></b>		
- 2 salles	144,00 €	147.00 €
- grande salle	104,00 €	106.00 €
- petite salle	72,00 €	73.00 €
<b><u>Location pour Bal ou Théâtre</u></b>		
- 2 salles	263,00 €	268,00 €
<b><u>Vaisselle</u></b> (le couvert : assiettes, fourchettes, verres etc...)	1,10 €	1.10 €
<b><u>Plateaux de tables circulaires</u></b>	6,50€	6.60 €

### 2025-39 Convention de mise à disposition du barnum aux associations communales

Mme BOULAY informe que la commune a acheté un barnum et propose qu'il soit mis à disposition des associations communales lors des manifestations qu'elles organisent. Une caution serait à verser de leur part lors du prêt de ce matériel. Mme BOULAY informe que le barnum pourrait être prêté aux associations communales qui ont leur siège social sur Azé. Mme RENOU demande s'il y aura un nombre de prêts fixés, il lui est répondu qu'il n'en sera pas fixé. M. DELGADO demande si le barnum restera sur le territoire de la commune, il est répondu oui. M. LELEU demande s'il y aura une durée maximale de prêt. Il lui est répondu le temps de la manifestation.

Mme BOULAY informe qu'une liste de matériels prêtée sera ajoutée à la convention qui sera signée par un agent communal et du preneur. Il est proposé qu'un mail soit envoyé aux associations pour les prévenir de cette convention et également de les en informer au mois de septembre lors de la réunion occupation des salles.

M. GAUTHIER indique que le barnum qui a été acheté est de très grande qualité, Mme MOTTIER demande sa taille. Il lui est répondu 3 m \* 6 m. M. DELGADO demande comment cela se passera en cas de dégradations, Mme BOULAY indique qu'une caution de 1 000 euros sera à donner lors de la signature de la convention. Mme CHERAMY informe qu'il faudra aussi que les associations fournissent une assurance lors du prêt.

Mme LANDRE dit que c'est un service de plus qui est proposé en plus aux associations et que c'est une bonne idée. Mme BOULAY indique que le barnum acheté est fait pour.

Mme le Maire demande l'avis des membres présents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal, décident :

- de fixer la caution lors de la mise à disposition du barnum aux associations communales à 1 000 euros.
- d'autoriser le prêt gratuit du barnum aux associations communales.
- d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la mise en place d'une convention de mise à disposition lors du prêt du barnum.

### Divers

- Mme CHERAMY souhaite remercier la secrétaire de mairie pour son travail sur les impayés de cantine.
- Des nouvelles du Maire de Thoré-la-Rochette sont données suite à son accident.
- Une visite des locaux de la boulangerie a été organisée, les travaux sont en cours.
- Toutes les associations communales qui possédaient une partie du podium l'ont rétrocédée à la commune.
- Une demande de miroir rue de la Vallée a été demandée. La législation impose qu'un STOP soit créé Les riverains ont été informé par le biais d'un courrier.
- Mme le Maire informe avoir été au congrès des Maires du Loir-et-Cher et a évoqué auprès de M. GOUET – Président du Conseil Départemental, l'état désastreux des panneaux indicateurs. Ce sujet a déjà été évoqué par mail aux services concernés. Mme JOLY-LAVRIEUX évoque le panneau du passage piéton sur la départementale à la Mérillière qui n'est plus à sa place.
- Le foin autour de l'étang sera fait par le repreneur du haras de Bondereau.
- Un mail a été envoyé au CDPA 41 pour qu'une visite de la commune soit organisée. Nous sommes en attente de leur retour.
- Nous avons reçu une mise en demeure de la préfecture pour le paiement des frais de fonctionnement des écoles privées. Les services de la préfecture demandent à ce que la délibération prise à ce sujet soit retirée, les élus sont contre.

- La période de réserve électorale concernant les élections municipales 2026 à venir commencera le 1<sup>er</sup> septembre 2025.
- Une commission pour l'extension du gymnase aura lieu le 24 juin prochain, tous les élus et représentants des associations sont conviés.

Mme CHERAMY quitte la séance à 20h39.

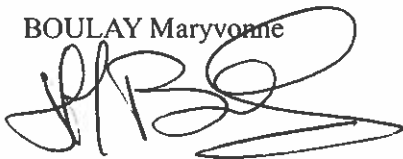
- Le conseil d'école aura lieu le 10 juin.
- La brocante organisée par Azé TT a très bien fonctionné.
- La course solidaire organisé par l'école a récolté 1 300 € de don.
- L'association AZE Loisirs a donné tous ses costumes à l'association Ribambelle.
- Le marché d'été aura lieu le 12 juin, un goûter pour les enfants et un pot de l'amitié auront lieu.
- Les dates des prochains conseils municipaux sont données.
- Le 12 juillet aura lieu le vernissage du parcours arts visuels. La Petite Asso animera la fin de journée et organisera un feu d'artifice.
- Les 14 et 15 juin prochain auront lieu les portes ouvertes des artistes du Loir-et-Cher chez M. DURAND.
- M. DELGADO informe qu'une commission PLUiH aura lieu le 10 juin prochain.
- M GAUTHIER fait un point sur les travaux de voirie à venir : élagage des fossés de Bois Robert jusqu'à la départementale, travaux sur un talus à la Haie Bergerie pour permettre le passage des engins agricoles. Ces travaux n'étaient pas prévus initialement au budget. L'association foncière de Villiers-sur-le-Loir dit entretenir des fossés pour la commune d'Azé. M. GAUTHIER va aller à l'assemblée générale pour en savoir plus. Des trous dans la chaussée se sont formés et ont été rebouchés par les agents communaux. Le restant sera fait en septembre avec de l'enrobé à froid. Les travaux de voirie prévus à Boisvinet et au Vaumoreau seront faits en septembre. Les jeux au city-park devraient être posés début juillet. Des incivilités ont été constatées dernièrement et sont regrettables, en plus des dégradations dans les toilettes publiques rue des Vergers, une table de pique-nique à l'étang a été jetée dans le Boulon. Les agents communaux l'ont récupérée mais elle n'est pas réutilisable.

La séance est levée à 20h59

Fait le 23/06/2025, à Azé

Le Maire

BOULAY Maryvonne



Le secrétaire de séance

LANDRÉ Béatrice

